

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 Mars 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 7.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes COOREVITS Catherine et LE BOUEDEC Christiane.

OBJET :	<i>Vote d'une Autorisation de Programme / Crédits de paiement - Construction du futur Groupe scolaire Andrée CHEDID.</i>
----------------	--

N° 2018 / 03 / 07

Rappel de la délibération prise le 30 Janvier 2014 :

Le budget d'investissement de la Ville de Blain peut intégrer des opérations d'investissement qui ont un impact financier pluriannuel. Une gestion de ces opérations dans un cadre budgétaire pluriannuel AP/CP est une évolution normale et adaptée en complément des opérations annuelles.

La procédure d'AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers à moyen terme.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation au 1er Janvier de l'exercice considéré des autorisations de programme votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 Décembre de l'année, des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction comptable M14. Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :

- Subventions*
- FCTVA à N+1*
- Autofinancement*
- Emprunt.*

.../...

Par délibération du 25 Février 2016, le montant de l'opération globale a été modifié pour s'élever à 4 329 850 € et l'autorisation de programme/crédits de paiement pour les travaux de construction du futur Groupe scolaire du Grand Moulin a été ajustée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M 14,

VU les éléments financiers communiqués aux conseillers municipaux lors du conseil interne du 12 mars 2018.

VU la note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Cette année, il convient de corriger les crédits de paiement pluriannuels afin de les ajuster au réalisé 2017, tout en conservant le montant global de l'opération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De modifier l'autorisation de programme / crédits de paiement dans le cadre des travaux de construction du futur Groupe scolaire du Grand Moulin dans les conditions évoquées ci-dessous.

AUTORISATION DE PROGRAMME

Programme d'investissement - Groupe scolaire Grand Moulin

Imputation : 2313-115-21

Montant de l'Autorisation de Programme : 4 329 850 €

Dépenses - CP	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
TOTAL	86 717	164 535	1 338 105	2 582 073	100 000		4 271 430
Maîtrise d'œuvre/études	86 717	164 535	119 931	82 318	11 000		464 500
Travaux			1 218 174	2 424 482	23 000		3 665 656
Equipements				75 273	66 000		141 273

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
TOTAL	86 717	164 535	1 338 105	2 582 073	100 000	0	4 271 430
FDS - CG 44			180 000		420 000		600 000
Participation - Conseil Régional				21 000	49 000		70 000
DEIR - Etat				98 000	24 500		122 500
FCIVA - Etat		13 667	26 990	219 503	423 563	16 404	700 128
Réserve parlementaire - Etat				9 729	10 271		20 000
Autofinancement	86 717	150 867	1 131 115	233 841	-827 334	-16 404	758 802
Emprunt				2 000 000			2 000 000

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 26 Mars 2018,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20180322-CM-2018-03-07-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Séance du Conseil municipal du 22 Mars 2018
Délibération n° 2018 / 03 / 06